

**COMMUNE DE MAXENT**  
**Ille-et-Vilaine**

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS**

-----  
**Nombre de conseillers**

**En exercice : 12**

**Présents : 11**

**Votants : 12**

**Pouvoir : 1**

**L'an deux mil dix-sept, le vingt décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri Doranlo, Maire.**

**Date de convocation du Conseil Municipal : 15 décembre 2017**

**Présents :** Thierry ALBERT, Régis BERTHAULT, Michel CHASLES, Isabelle COUQUIAUD, Gaëlle DANIELOU, Henri DORANLO, Maryvonne GARNIER, Annie HERVE, Olivier JEHANNE, Noëlle JULIEN, Didier RIDARD, Jean-Luc RIDARD.

**Pouvoir :** Régis BERTHAULT à Henri DORANLO

Madame Maryvonne GARNIER a été élue secrétaire de séance.

Arrivée de M Thierry ALBERT à 20H53

Arrivée de Mme Isabelle COUQUIAUD à 21H15

Votes à main levée.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'ajouter un point à l'ordre du jour de cette séance, à savoir :

-Achat de chemin communal : demande de M DURAND pour l'acquisition d'un chemin communal

Communication des élus :

M. DORANLO informe l'assemblée :

- Une réunion le 04 janvier est organisée avec l'établissement public foncier (EPF) en présence de M ALBERT et du service instructeur de la communauté de communes de Brocéliande. Cette première réunion technique a pour but de préparer la commission de l'EPF qui va statuer sur son accompagnement pour le projet de lotissement de la commune. Par contre, l'EPF n'interviendra pas sur la 2<sup>ème</sup> tranche. En effet, elle concerne des terres agricoles et l'EPF ne négocie pas avec la SAFER.
- Les travaux d'insonorisation à la salle polyvalente sont en cours de finition.

M. CHASLES informe l'assemblée :

- Les vidéoprojecteurs à l'école publique seront posés le 03 et 04 janvier 2018.
- Les travaux prévus dans les deux logements locatifs du RDC du Grand Champs, rue Ange Gouin sont en cours notamment pour le lot aménagement des salles de bains.
- Le nettoyage du bac de rétention près de l'étang va s'effectuer le 08 et 09 janvier 2018.

Mme COUQUIAUD informe l'assemblée :

- Des changements sont intervenus au sein de l'effectif du service périscolaire suite à une démission.

**Validation du compte rendu du Conseil Municipal du 15 novembre 2017**

## Sommaire

**2017-105 Budget communal : décision modificative n°2. Page 2**

**2017-106 : Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)-Exercice 2018 : Mairie : Mise aux normes accessibilité de l'entrée principale. Page 3**

**2017-107: Répartition des recettes des amendes de police – dotation 2017-programme 2018. Page 3**

**2017-108: Fixation des horaires d'ouverture et de fermeture de l'école publique « les Gallo Peints ». Page 4**

**2017-109 : Intercommunalité : rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées. Page 4**

**2017-110 Demande d'acquisition d'un chemin d'exploitation. Page 5**

### **2017-105 Budget communal : décision modificative n°2**

Il est nécessaire d'adopter une décision modificative n°2 afin d'ouvrir des crédits nouveaux en dépenses et en recettes pour honorer les dernières dépenses en fonctionnement sur le budget communal 2017.

Cette modification prend également en compte l'attribution de compensation non prévue au budget suite aux transferts de charges vers la Communauté de Communes.

Dépenses de fonctionnement	Chapitre 011- Article 615232	Voies et réseaux	4 000,00	Dépenses d'investissement	Article 165 Dépôts et cautionnements reçus	<b>- 1800,00</b>
	Chapitre 012 -Article 6451	Cotisations URSSAF	3 600,00			
	Chapitre 014 -Article 739211	Attribution de compensation	9 283,00			
	Chapitre 014 -Article 7391171	Dégrèvement taxes jeunes agriculteurs	-4,00			
	Chapitre 23	Virement à la section d'investissement	<b>-1 800,00</b>			
	Chapitre 65 - Article 6553	Service d'incendie	-1 800,00			
	TOTAL					
Recettes de fonctionnement	Chapitre 64-Article 6419	Remboursement sur rémunération de personnel	264,00	Recettes d'investissement	Chapitre 21 Virement de la section de fonctionnement	<b>-1800,00</b>
	Chapitre 70-Article 70311	Concession dans les cimetières	468,00			
	Chapitre 70-Article 7067	Redevances périscolaires	1 800,00			
	Chapitre 74-Article 7478	Autres organismes	4 000,00			
	Chapitre 77-Article 7714	Recouvrement sur créances	6 247,00			
	Chapitre 77-Article 7788	Produits exceptionnels	500,00			
	TOTAL					

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider cette proposition.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de valider cette décision modificative n°2

## **2017-106 : Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)-Exercice 2018 : Mairie : Mise aux normes accessibilité de l'entrée principale**

Dans le cadre de la mise aux normes accessibilité de la mairie, il est prévu pour 2018 d'effectuer l'installation de portes automatiques à l'entrée principale. En effet, l'accès actuel se fait par des portes battantes, donc non adaptées pour les personnes à mobilité réduite.

L'objectif de ces travaux est de permettre un cheminement permettant le passage et pouvant être manœuvré par toutes personnes, sans occasionner de gêne et compatible avec les contraintes liées à un handicap.

Au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)-exercice 2018-, cette opération est susceptible d'être subventionnée à hauteur de 40% avec un plancher de dépenses de 10 000€.

Le plan de financement serait le suivant :

<b>Nature des travaux</b>	<b>Montant HT</b>		<b>Ressources</b>	<b>Montant HT</b>	
Travaux	13 068,49		<b>Aides publiques</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>13 068,49</b>		DETR	5 227,40	40%
			<b>Autofinancement</b>		
			Fonds propres	7 841,09	
			<b>TOTAL</b>	<b>13 068,49</b>	

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide:

- d'adopter cette opération de mise aux normes accessibilité de l'entrée principale de la mairie.
- d'arrêter les modalités de financements citées ci-dessus.
- de solliciter un financement au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)-exercice 2018.

## **2017-107: Répartition des recettes des amendes de police – dotation 2017-programme 2018**

La répartition du produit des amendes de police est réglementée par les articles R2334-10, 11 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T).

La répartition est faite par le Département qui arrête la liste des bénéficiaires et le montant des attributions à leur verser.

En application des articles R2334-10 et 2334-11, les sommes allouées seront notamment utilisées au financement des projets d'aménagements suivants :

- Aménagements de sécurité sur voirie (radars pédagogiques)
- Aménagement piétons protégés le long des voies de circulation

Deux dossiers vont être proposés sur ces thématiques :

- *l'achat d'un radar pédagogique, entrée du bourg (route de Baulon).*  
Nous avons reçu, à ce jour, deux devis :

	Montant HT
<b>I-CARE SARL (siège social : Mulhouse)</b>	1 950.00€
<b>Elan Cité (siège social : Orvault )</b>	2 151.10€

- *la réfection des passages protégés ainsi que la création à l'entrée du bourg (route de Plélan le Grand).*

La société SMR (siège social : Melesse) a fait une proposition pour une signalisation horizontale d'un montant de 3 486.30€HT (option résine)

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide:

- d'adopter ces deux opérations.
- de retenir la société Élan Cité pour l'achat d'un radar pédagogique pour un montant de 2 151.10€HT.
- de retenir la société SMR pour la mise en œuvre d'une signalisation horizontale en résine pour un montant de 3 486.30€HT.
- de solliciter l'attribution d'une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police pour ces deux opérations.

### **2017-108: Fixation des horaires d'ouverture et de fermeture de l'école publique « les Gallo Peints »**

Un projet d'organisation du temps scolaire avec un rétablissement de la semaine de 4 jours à compter de la rentrée scolaire 2018-2019 pour l'école publique « Les Gallo Peints » va être transmis au directeur académique des services de l'Éducation nationale d'Ille-Et-Vilaine.

Vu le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,

Considérant la proposition formulée par la commune,

Considérant la proposition formulée par la directrice de l'école « les Gallo Peints » et par le conseil d'école du 12 décembre 2017,

Il est proposé au conseil municipal :

- de modifier les horaires d'ouverture et de fermeture de l'école maternelle et élémentaire « les Gallo Peints » comme indiqués ci-dessous, à compter de la rentrée scolaire 2018/2019, à savoir :  
lundi, mardi, jeudi et vendredi : 08H30-11H45 / 13H30-16H15

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal valide la modification des horaires d'ouverture et de fermeture de l'école maternelle et élémentaire « les Gallo Peints » à compter de la rentrée scolaire 2018/2019.

### **2017-109 : Intercommunalité : rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées**

Monsieur le Maire a reçu le dernier rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées de la Communauté de Communes de Brocéliande.

Plusieurs points ont été abordés :

- 1) *Le rôle de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)*
- 2) *La composition de la CLECT*
- 3) *Les transferts de charges abordés en CLECT du 29 novembre 2017*

La Communauté de Communes de Brocéliande est devenue compétente en matière de PLU. Ce transfert de compétence nécessite la réalisation d'une CLECT afin d'évaluer les charges transférées à la Communauté de Communes.

La prise de compétence se traduit par :

- La rédaction d'un PLU Intercommunal (étude lancée par la Communauté de Communes)
- La poursuite des révisions des PLU communaux dans l'attente de la rédaction du PLUI

Pour la commune de MAXENT, l'évaluation des coûts des suivis de PLU dans le cadre d'un transfert de compétence est de 5 000,00€ (total CCB : 86 500,00 €). Ce transfert s'opérera sans que les attributions de compensation des communes ne soient impactées.

4) *Bilan concernant les attributions des communes*

Pour 2017, l'attribution de compensation des communes s'établit à -9 282,34€ pour MAXENT.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider ce rapport de la commission CLECT du 29 novembre 2017.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de valider le la commission CLECT du 29 novembre 2017.

**2017-110 Demande d'acquisition d'un chemin d'exploitation**

Monsieur le Maire a reçu une demande d'acquisition pour un chemin d'exploitation n°441 cadastré ZL 62 de Monsieur Bruno DURAND.

- Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal souhaite dans un premier temps que la commission voirie rurale se réunisse sur le terrain.

**Informations et questions diverses :**

Monsieur le Maire fait un point sur le projet de transfert de l'actuel atelier communal vers l'ancien garage agricole Hervé. Une estimation est apportée par Monsieur Michel CHASLES pour la construction d'un atelier neuf. Vu le coût présenté pour un bâtiment neuf équivalent à la proposition de vente, la décision d'achat est suspendue.

Monsieur Didier RIDARD demande un point sur l'avancée du dossier du bar SALMON. Monsieur le Maire transmet les dernières informations reçues de l'architecte sur la mise au point des travaux.

Monsieur Didier RIDARD souligne également l'état du parc de l'école suite à l'abattage et le débitage des arbres. Vu l'état actuel, un aménagement paysager doit être étudié afin de valoriser l'espace avec maintien de l'îlot.

Monsieur Thierry ALBERT informe qu'un premier devis a été établi pour l'installation d'un projecteur à la salle de réunion de la mairie. Le coût est d'environ 4 000.00€HT.

Il également précisé que les travaux de l'éclairage du parking de l'école sont en cours.